



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 41 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 2 AOUT.

On écrit de Hanovre, le 26 juillet, à la Gazette d'Augsbourg :

On sait que le roi avait renvoyé à une commission de quatre membres, la question de la légalité de l'acte du 5 juillet. Le ministre Scheele, qui la présidait, avait deux voix. On devait ainsi s'attendre à un résultat favorable. Il paraît qu'après de vifs débats trois voix se sont prononcées en faveur de cet acte. Il semble que l'intention du roi est maintenant de ne pas s'en tenir à une approbation à pré voir avec tant de certitude, mais qu'il adjoindra encore à la commission un publiciste et juriconsulte connu, et que cette question importante sera de nouveau discutée. Il faut remarquer cependant que ce ne sont là que des bruits. Du reste, tout le monde désire que cette affaire soit soumise à la diète germanique.

— On écrit de Berlin, le 25 juillet, au même journal :

On ne sait rien ici de l'expédition de 82,000 hommes que, d'après les journaux anglais, les Russes envoient faire la guerre aux Circassiens. Cependant on a ordinairement connaissance ici de toutes les grandes mesures qu'ordonne le gouvernement russe, et l'on sait au contraire que toute l'armée à laquelle est confié la tâche de surveiller les Circassiens ne se compose que de 18,000 hommes. Les moyens que l'on emploie pour soumettre les Circassiens sont tout pacifiques, ce sont la colonisation, les relations commerciales, etc. L'empereur veut aller visiter les côtes de la Georgie et du Caucase et n'a nullement l'intention de se déclarer l'ennemi des habitants.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 3 AOUT.

Nous apprenons de Rome que don Miguel a publié, le mois dernier, un décret par lequel il déclare nuls et non avenue tous les contrats d'emprunts dont son dernier ministre M. Goya a chargé M. Ouvrard. On considère cet acte, dans le monde diplomatique, comme le prélude d'un mouvement politique de la part de ce prince.

— Le Times annonce que les Russes ont débarqué sur les côtes de Circassie, et se sont emparés du fort de Pchiat, après une résistance opiniâtre.

— La liste du résultat des élections, que publie le Globe, contient 248 réformateurs, 220 Tories; différence en faveur des premiers: 28 membres. La liste du Courier n'est pas aussi favorable pour la cause de la réforme. Elle porte le nombre des réformateurs déjà élus à 236 seulement, celui des Tories à 224, ce qui ne fait qu'une différence de 12 membres en faveur des réformateurs.

FRANCE. — PARIS, LE 5 AOUT.

Le roi, la reine, les princesses et LL. AA. RR. le duc de Nemours et d'Anjou sont arrivés le 3 août, au château d'Eu. M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, accompagnait LL. MM.

— Le duc et la duchesse d'Orléans sont arrivés le 3 août, à 7 heures et demie du soir, au Havre. Ils se sont rendus le soir au spectacle; où Mme Damoreau avait déjà joué le *Bouffe* et le *Tailleur* et une partie du *Barbier*. Ils ont assisté ensuite au bal donné par la ville, et auquel assistaient 1700 personnes.

Le 4 août, LL. AA. RR. sont sorties en canot pour faire une promenade en rade. Elles doivent visiter les navires qui se trouvent dans le port.

Le prince n'a dû partir qu'hier matin du Havre pour se rendre à Dieppe.

— Une lettre d'Elbeuf transmet les détails suivants sur la visite de LL. AA. RR. le duc et la duchesse d'Orléans à Elbeuf :

M. Desfriches président du tribunal de commerce d'Elbeuf, après avoir témoigné au prince tout le bonheur que les habitants d'Elbeuf éprouvaient de le posséder ainsi que Mme. la duchesse d'Orléans, lui a exposé le tableau de la triste position où se trouverait selon lui, le commerce de cette industrieuse cité, par suite de la crise dont nous ressentons les funestes effets; crise que l'on devrait surtout attribuer à notre système de douanes qui nous prive de débouchés à l'extérieur.

M. le président a terminé en exprimant les souffrances de la classe ouvrière, dont le sort est si essentiellement lié à celui des fabricans.

M. le duc d'Orléans a répondu à peu près en ces termes :

« Monsieur le président, je ne viens point au milieu de vous pour recevoir des compliments, mais bien pour étudier les besoins de l'industrie et aussi pour entendre la vérité. Vous avez donc rempli un devoir en me la faisant connaître toute entière; je vous en remercie. Croyez que, s'il dépendait du gouvernement de faire cesser l'état de crise dont vous vous plaignez, les mesures que vous sollicitez seraient promptement adoptées. Mais, vous le savez, le concours de la législature est indispensable pour arriver à ce résultat, et le gouvernement ne manquera pas de faire tout ce qui dépendra de lui pour proposer ces améliorations que je trouve comme vous si nécessaires.

« Vous avez bien raison de le dire, M. le président, le sort des ouvriers est essentiellement lié à celui des fabricans; ils ont contribué à votre ancienne prospérité; ils contribueront plus tard aux nouveaux succès que vous devez espérer de l'avenir. Croyez, M. le président, que de mon côté, je forme les vœux les plus sincères pour l'amélioration d'un état de choses qui m'afflige profondément. »

— On annonce l'expédition de Constantine pour le 5 septembre.

— De nouvelles propositions seront présentées aux chambres à l'ouverture de la prochaine session, relativement aux chemins de fer. Sans abandonner la convention conclue avec M. Cockerill pour la concession de la ligne de Paris à Valenciennes et à Bruxelles, le gouvernement cherche dès maintenant à préparer les voies d'une décision qui remettrait entre ses mains la construction des principales lignes, ou tout au moins modifierait essentiellement la convention de M. Cockerill.

(La Paix.)

— Un journal annonce que M. Cockerill doit reproduire l'année prochaine l'offre qu'il avait faite au gouvernement français, pour la concession du chemin de fer de Paris à Bruxelles. Mais nous avons au contraire sous les yeux une lettre d'un ami de M. Cockerill, dans laquelle on prétend que le grand industriel est dégoûté par les entraves que les chambres françaises ont mises à cette grande entreprise, et qu'il n'a pas l'intention de faire de nouvelles propositions. (Corresp.)

— Nous apprenons que le réfugié piémontais Ferrand, qui est accusé d'un complot contre la vie du roi, est arrivé ce matin à la préfecture. Il a été interrogé par M. Deleport, et mis ensuite au secret. Ferrand est d'une grande taille, et sa figure est couverte d'épais favoris qui lui donnent un aspect un peu farouche.

— On lit par une coïncidence extraordinaire dans deux journaux de départements éloignés, la nouvelle que leurs députés, qui viennent d'arriver dans leurs localités, ont reçu du ministère la nouvelle positive que l'ordonnance de dissolution des chambres paraîtrait vers le 15 août.

— Dans la nuit du 31 juillet dernier, un double parricide a eu lieu au Lude, arrondissement de la Flèche, par le nommé Refray, sur son père, qui est mort à l'instant même, et sur sa mère, qui a été atteinte au bras du coup de fusil qu'il lui a tiré. Refray a rechargé aussitôt son arme pour s'opposer à son arrestation, qui, cependant, a eu lieu immédiatement par la gendarmerie.

— Dans les communes françaises de la frontière faisant partie de l'arrondissement de Ceret, il y a une infinité de familles carlistes, espagnoles réfugiées, des prêtres, des moines, qui travaillent activement pour la cause de don Carlos. Des juntas secrètes sont organisées, qui reçoivent tous les jours et à toute heure des communications d'au-delà de la frontière par des émissaires carlistes. (France méridionale.)

— Un journal hollandais annonce positivement que la Reine d'Angleterre doit épouser un des fils du prince d'Orange. Nous croyons cette nouvelle complètement inexacte.

(Journal de Paris.)

Bulletin de la Bourse de Paris du 5. — La liquidation terminée, le 3 p. c. est revenu suivant l'usage depuis trois mois, à son état de stagnation. Les cours de 79.50 et 45 ont été les seuls cotés sans affaires; par contre, la spéculation se porte toujours sur les chemins de fer avec plus d'acharnement que jamais.

L'achet a été sans affaires; à trois heures il n'y avait encore aucun cours coté; le courrier extraordinaire n'était pas arrivé; on a cependant commencé des opérations à 22.75, et on a fini à 23.38. La Bourse de Madrid du 29 a été meilleure que la précédente; le 5 p. c. au porteur a été coté 22.12 avec le coupon au comptant, 23 à 60 jours; dette sans intérêt 6.3/4 au comptant, 7 à 60 jours.

Les banques de Bruxelles ont été négociées aujourd'hui à 1417.50 et 1410.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On a publié les dépêches télégraphiques suivantes :

« Bayonne, 3 août 1837, à 4 heures du soir.

« La lettre par laquelle on annonce que l'ambassadeur français est arrivé en bonne santé à Saragosse le 29, fait connaître qu'un corps considérable carliste, et, dit-on, don Carlos lui-même, occupait Muniesa à dix lieues de Saragosse. Les expéditions de Zoraleguy et Guergué, de Rovosa et du général Escalera se dirigeaient sur Soria. »

« Bordeaux, 3 août, 6 heures 1/2 du soir.

« L'apparition de quelques bandes dans les environs de Huesca avait fait penser que don Carlos se dirigeait sur Daroca; mais d'après l'avis publié à Saragosse le 30, il était encore le 28 à Cantavieja, Fontanet et Miranbel. Oraa occupait Camarillas et Aliaga, tandis qu'une autre division observait la route qui conduit à Beceyte. »

« Bien que la dernière dépêche télégraphique porte que l'expédition de Zoraleguy se dirige sur Soria, la *Sentinelle des Pyrénées* du 1^{er} août dit au contraire qu'elle est rentrée en Navarre le 25, elle a occupé de nouveau les mêmes positions que précédemment. »

Après l'affaire du 21 Uraga avait donné l'ordre à 5 bataillons de la Rioja alavaise d'aller rejoindre le brigadier Guergué qui avait avec lui 5 autres bataillons, et de se porter

ensuite dans les Asturies en passant par les Encartaciones afin d'attirer l'attention des christinos sur ces points.

D'après l'ordre du commandant-général de la Guipuzcoa, il a été embarqué le 28 à Saint-Sébastien, sur des bateaux à vapeur anglais et espagnols, cinq bataillons d'infanterie qui doivent se rendre en toute hâte à Santander. Trois bataillons qui sont à Bilbao ont dû quitter cette ville pour se porter également sur Santander; ils sont destinés à la poursuite des dix bataillons qui se sont dirigés sur les Asturies.

Les 5 bataillons qui se sont embarqués à Saint-Sébastien sont commandés par le brigadier O'Donnell.

— Des lettres de la Catalogne annoncent que le brigadier Ayerbe est entré sans résistance à San Mateo, à la tête de l'avant-garde du baron de Meer. Il se dirigeait avec 4 pièces d'artillerie vers Cantavieja, par les gorges de Beceite.

— Voici ce qu'on lit dans la Gazette officielle de Madrid du 27 juillet :

Nous sommes autorisés à déclarer qu'il est de toute fausseté que le gouvernement de la reine, ni aucun de ses agents ait fait la moindre démarche, soit auprès du gouvernement français, soit auprès du maréchal Clauzel pour que celui-ci prit un commandement en Espagne.

— On reçoit à Madrid les plus tristes nouvelles de l'Estramadure; une lettre de Badajoz du 22, porte :

Notre province est en ce moment le théâtre des plus affreuses dévastations, et le gouvernement ne vient pas à notre secours. Paillos s'est emparé par surprise du bourg d'Almadenejo, à deux lieues d'Amaden; il a assassiné 40 hommes de la réserve qui l'occupaient. Avant-hier, 18 factieux, après avoir pénétré dans le bourg de Villas de Roma, fusillèrent l'alcade; le cadavre resta dans la rue jusqu'à l'arrivée des miliciens de la Serena; après une pareille atrocité est-il possible que les alcades fassent leur devoir?

Après avoir rapporté cette correspondance, le journal espagnol ajoute : Pour calmer l'anxiété publique nous nous exprimons d'annoncer à nos lecteurs, que le commandant-général Albuez partira un de ces jours à la tête de 4000 fantassins et 200 chevaux pour se mettre à la poursuite des rebelles de la Manche, de l'Estramadure et de Tolède, et achever à tout prix leur extermination.

— On écrit de Saragosse, le 29 juillet :

Nous recevons à l'instant la nouvelle suivante : Don Carlos à la tête de toutes les troupes qu'il a pu réunir, est maintenant à Muniesa, Blesa et villages environnans dans le voisinage immédiat de Huesca (à 9 ou 10 lieues de notre ville); les généraux de la reine suivent l'ennemi de si près, qu'ils en sont à peine à une portée de fusil; il est impossible qu'une affaire ne s'engage pas très-prochainement. On dit même avoir entendu près Montfort une fusillade très vive. Ce serait l'arrière-garde carliste qui serait engagée avec nos troupes. Buerens n'a pas quitté Montalban. Espartero à la date des nouvelles qui ont précédé celles que nous venons de donner était à 6 lieues de l'ennemi et Oraa occupant Alborati, n'en était séparé que par 4 lieues; la garde nationale à cheval de notre ville a poussé hier une reconnaissance dans les environs.

M. et Mme de Latour Maubourg suivis du consul de France à Madrid, sont ici depuis hier. Ils comptent partir lundi pour Madrid.

P. S. On assure que les carlistes sont à Balchite.

— M. le consul anglais à Bayonne a reçu hier un courrier extraordinaire de Madrid, parti de cette capitale dans la matinée du 27 juillet. Le gouvernement venait d'expédier 200,000 francs à Saint-Sébastien, afin de pouvoir conserver au service de l'Espagne une partie des débris de la légion britannique et les empêcher de s'embarquer pour l'Angleterre.

— Les cortès se sont occupées dans les séances du 25 et du 26 juillet de la loi sur la réforme du clergé. Les députés Pascual, Mon et autres étaient d'avis qu'il ne fallait pas dans ce moment-ci s'occuper de ce projet; mais le député Arguelles l'a soutenu victorieusement et il a été adopté par les cortès dans sa généralité à la majorité de 170 voix contre 17.

La reine régente a passé en revue au Prado le soir du 25 neuf escadrons de nouvelle cavalerie, parfaitement montés et équipés qui partiront bientôt pour l'armée. La reine a été reçue en cette occasion par la population et par la troupe au milieu des plus grandes acclamations.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 6 AOUT.

S. A. R. le prince Alexandre de Wurtemberg est arrivé avant-hier à 5 heures après-midi. Il est descendu au palais et s'est rendu immédiatement après à Laeken, où il a dîné avec LL. MM.

LL. MM. sont arrivées en ville à 5 heures. Il y a eu au palais un dîner de 25 couverts, auquel ont été invités plusieurs membres du corps diplomatique.

Le Roi et la Reine accompagnés du jeune prince partiront aujourd'hui pour Spa sans s'arrêter à Liège.

— Par ordonnance du 20 juillet 1837, le roi des Français a nommé chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur, le colonel directeur du génie Dutilleul.

— Il ne reste plus qu'à poser les billes et les rails pour terminer la seconde voie de Duffel à Anvers.

— La cour d'appel vient de confirmer purement et simplement le jugement du tribunal correctionnel, qui condamne M. D. et Mme. R. à l'emprisonnement du chef d'adultère.

— Le tribunal correctionnel a condamné ce matin le sieur Kenettendorff, directeur de la salle de vente, à 50 fr. d'amende, pour avoir vendu des marchandises neuves.

— On écrit du camp de Beverloo, 3 août au *Constitutionnel des Flandres* :

Le concert-monstre, que je vous ai annoncé dernièrement, a eu lieu hier et a très-bien réussi. S. M. le Roi a daigné se présenter deux fois dans l'orchestre pour complimenter M. Torramorell et l'a chargé de remercier ses collègues. Le Roi a donné une gratification de 50 francs à chaque compagnie des troupes; elle a servi à donner des fêtes et des jeux militaires qui ont été très-animés et très-gais. S. M. est descendue de cheval près du 3^e de ligne et a pris plaisir à contempler les récréations. S. M. a accueilli avec bonté la pétition d'un vieux sergent du 4^e régiment : « Mon brave, lui a dit le Roi, confiez-vous en moi. » Ce sergent se nomme Olivier; il a accompagné Napoléon à l'île d'Elbe et a été décoré sur le champ de bataille. Sa pétition avait pour but d'obtenir le paiement de sa croix de légionnaire; Olivier est père de cinq enfants.

— Le roi de Hollande vient de conférer à l'empereur d'Autriche le grand croix de l'ordre du Lion néerlandais.

— Leblache a refusé, à cause du mauvais état de sa santé, de chanter aux fêtes de Birmingham et de Hereford. Il se propose d'aller prendre les bains de Spa avant sa rentrée au théâtre italien de Paris.

LIEGE, LE 7 AOUT.

Leurs Majestés le roi et la reine ont traversé aujourd'hui notre ville, et se sont rendus à Spa. M. le duc d'Artemberg accompagnait leurs Majestés.

BULLETIN.

Une grande question s'agite en France, c'est celle de la dissolution de la chambre des députés. Le ministère, si l'on en juge par le langage des journaux auxquels il passe pour donner des inspirations, ou plutôt par ce que leur langage laisse entrevoir, le ministère, disons-nous, est bien décidé à tenter le sort d'élections nouvelles. La raison qui l'a déterminé semble être la crainte des doctrinaires, et il espère se débarrasser ainsi de bon nombre de ces redoutables adversaires. Les hommes du pouvoir pensent aussi que le moment est favorable de faire un appel à l'opinion; la grande mesure de l'amnistie, disent-ils, a calmé les esprits les plus ardents, on peut donc croire que le résultat des élections sera favorable à l'ordre de choses qu'ont fondé les événements de juillet.

Des hommes politiques indépendants du pouvoir se montrent également disposés à accueillir la mesure d'une dissolution. La chambre des députés, disent-ils, ne présente plus les éléments d'une véritable majorité; elle se divise sur la plupart des questions un peu importantes; car elle ne sait pas bien elle-même ce qu'elle veut, et le vaisseau de l'état flotte ainsi sans bousole, sans direction. La vie du gouvernement constitutionnel est cependant attachée à celle d'une majorité législative qui lui imprime la mouvement, ou qui prête sa force au pouvoir quand le mouvement vient de celui-ci. Rien de pareil n'existe en France, on le sent tous les jours davantage; des élections nouvelles, un appel à l'opinion, pourront seuls porter remède au mal.

Ces raisons ne sont point dépourvues de solidité, c'est maintenant au corps électoral à les apprécier. Le pouvoir s'apprête à le consulter, à lui demander que voulez-vous? C'est aux électeurs à répondre, et à donner un sens à leurs votes. Deux nuances d'opinion assez tranchées se disputent aujourd'hui la direction des affaires; ce sont d'un côté les hommes qu'on appelle de la doctrine, et de l'autre les hommes du tiers-parti. Il n'est point désirable, que les uns ou les autres disparaissent de la scène politique, et un semblable événement n'est d'ailleurs aucunement probable. Mais il est désirable que les électeurs français comprennent qu'il faut nécessairement une majorité, que cette majorité doit appartenir à l'un des deux partis aujourd'hui en présence. En un mot, il faut renforcer le tiers-parti, ou renforcer la doctrine, sous peine de retomber dans la situation équivoque d'où il s'agit de se tirer.

Pour nous autres belges, la chambre des députés n'aura pas droit à nos regrets. Appelée à décider les questions de douanes qui nous intéressaient, la chambre française s'est montrée étroite et rétrograde. On a vu des hommes qui, se proclamant libéraux, amis des classes ouvrières, repousser de toutes leurs forces les mesures de liberté en matière d'industrie, c'est-à-dire repousser l'émancipation du travail. Toutefois une chambre nouvelle se montrera-t-elle plus éclairée, plus libérale, sous ce rapport? Nous craignons de former ici de vaines espérances. Comme nous l'avons déjà dit, les intérêts généraux ont été, sous le régime représentatif, assez mal défendus jusqu'ici, chaque fois qu'il s'est agi de questions d'industrie. Les intérêts du monopole l'ont presque toujours emporté. L'Angleterre nous offre à la vérité l'exemple d'une réforme douanière par la législature; mais c'est que le privilège avait fait tant de mal, que la nécessité du remède était devenue évidente aux yeux de tous. Le triomphe des intérêts généraux en industrie, sur les intérêts locaux, est l'un des derniers progrès des gouvernements constitutionnels.

Les élections anglaises sont à peu près terminées. Le résultat laisse, aux toys et aux wights, leur force primitive. Si l'un des deux partis a gagné quelque chose, c'est nous semble-t-il, le whigisme qui a obtenu l'avantage.

Ainsi le pouvoir restera aux mains d'hommes professant des opinions libérales. Le toryisme sait bien que la direction des affaires ne peut lui appartenir, à l'époque actuelle, les défaites successives du duc de Wellington et de ses amis l'ont suffisamment éclairé; ses prétentions ne se bornent pas à entraver le mouvement et le développement de la réforme, cela résulte encore assez clairement de la conduite des chefs de partis dans les deux chambres.

On nous assure que le beau cabinet de zoologie de feu M. le docteur Schmerling, consistant principalement en une collection très variée d'ossements fossiles, est en ce moment exposé en vente. Il nous semble que le gouvernement ne devrait pas hésiter à en faire l'acquisition, pour en enrichir le Musée d'histoire naturelle de Bruxelles. La plupart de ces ossements proviennent des grottes et des cavernes des provinces de Liège, de Namur et de Luxembourg. Si le prix qu'on en demande est raisonnable, notre université pourrait même traiter avec les héritiers de M. Schmerling. La conservation de ces monuments des temps anté-diluviens est d'un grand intérêt pour la science. Déjà un riche étranger en a offert une somme assez forte. On prétend que l'université d'Utrecht a fait à son tour des démarches pour obtenir la préférence en cas de vente. Il faut donc se hâter, si l'on veut prévenir la dispersion de ce trésor scientifique qui a été presque entièrement recueilli sur notre sol.

Le Sénat Académique de notre université s'occupe en ce moment d'un projet de règlement qui détermine le mode de conférer aux étrangers des grades scientifiques. Ce projet sera bientôt achevé et expédié à M. le ministre de l'intérieur qui aura sans doute demandé un semblable travail à l'université de Gand. Ainsi il est permis d'espérer que, pour l'ouverture de la prochaine année scolaire, on aura comblé une des principales lacunes qu'offre l'enseignement universitaire. La collation de grades scientifiques à laquelle vient de procéder un établissement de libre concurrence, aura fait ouvrir les yeux au gouvernement sur la nécessité de régler promptement cette matière. Les diplômes conférés jusqu'à présent à des docteurs étrangers, ne sauraient, en l'absence d'un jury légal, avoir le moindre effet.

Voici quelques détails sur le parricide commis à Coninxheim, près de Tongres, dans la soirée du 6 juillet dernier.

François Antoine Dessers avait l'habitude de fréquenter les cabarets et de se livrer au jeu, ce qui lui attirait souvent les reproches de son père. Le 6 juillet, vers sept heures du soir, il se rendit au jardin où son père travaillait. Quelque temps après des cris plaintifs, des gémissements s'y firent entendre, et une voix répétait : « Mon fils, mon fils, que vous ai-je fait pour me traiter ainsi; grâce! grâce! » En même temps on entendait frapper à coups redoublés. Plusieurs voisins se hâtèrent d'accourir, mais ils ne trouvèrent personne dans le jardin, seulement le chapeau du père Dessers y gisait ayant le bord déchiré; on y vit aussi des traces de sang; en suivant ces traces, on fut conduit à une fosse assez profonde qui se trouvait dans la prairie adjacente au jardin. François Dessers était debout dans cette fosse, et le corps de son malheureux père y était également, mais couché sur le dos et en partie couvert d'eau. Il respirait encore et bientôt il expira. Les médecins qui ont fait l'autopsie du cadavre ont constaté que la mort du père Dessers devait être attribuée aux coups qu'il avait reçus sur la tête, qui était, en effet, couverte de contusions et brisée.

Le lendemain matin, la justice arriva sur les lieux, et François Dessers fut arrêté. Dans ses divers interrogatoires, il a soutenu que c'était son père qui lui avait cherché querelle et lui avait ensuite donné des coups de béche, que s'étant à son tour emparé de cet instrument, il en frappa son père, mais que celui-ci le désarma, qu'une lutte commença entre eux, et que c'est alors et en luttant qu'ils sont tombés dans l'eau.

HOMOEOPATHIE.

L'homœopathie est depuis environ un demi siècle l'objet particulier des méditations des hommes sérieux. H est peu de sciences qui aient soulevé plus de controverses en tous genres. Cependant les progrès réels de la nouvelle méthode de guérir qui en est la conséquence sont loin d'être aussi répandus que tant de travaux devraient le faire présumer. Soit que les phénomènes qu'elle présente ne s'accordent point avec le *commun*, et qu'on ne puisse parvenir à leur démonstration par voie d'analyse et d'induction; soit que l'espèce humaine, naturellement routinière, ne puisse se déshabiller des pratiques observées depuis cinq à six mille ans; soit, ce qui est très probable, que les efforts multipliés des hommes pécuniairement intéressés ou mas par l'orgueil qui marche souvent avec les préjugés, aient suffi pour l'étouffer en quelque sorte jusqu'à présent; il est certain que peu d'individus participent à ses bienfaits.

Cependant, si la partie purement métaphysique de la science est et sera longtemps encore un sujet inépuisable de controverse pour des esprits ingénieux et subtils, on peut dire avec vérité que la partie pratique a acquis et acquiert chaque jour, par l'évidence des faits et l'observation des résultats, un caractère de certitude qui ne permet plus de douter que telle application de tel ou tel principe qui lui sert de base, ne soit constamment accompagnée de tel bon effet dans la pratique. (Voir aux annonces.)

C'est ce que tend à prouver l'ouvrage intitulé : *Clinique Homœopathique* à l'usage des médecins et des gens du monde, par le docteur Louis Malaise.

L'auteur, dans une préface écrite avec clarté et simplicité, expose les motifs qui l'ont engagé à substituer à l'ancienne médecine la nouvelle doctrine, selon lui, bien supérieure, pour suivre le précepte de Celse : *Tuto, cito et jucunde sanare*. Nous devons le dire, pour rendre hommage à l'auteur, le ton de modestie et l'air de véracité qui y règnent, disposent généralement en sa faveur.

Il a distribué ses matériaux d'après l'ordre établi dans la matière médicale pure de Hahnemann; d'abord, ce sont les maladies de la tête, puis celles du cou, de la poitrine, du tronc, des membres, enfin celles qui embrassent l'ensemble, ou du moins, dont les symptômes sont répandus sur toutes les parties du corps.

Il faut l'avouer, nous avons été bien agréablement surpris en voyant combien est simple le traitement homœopathique dans les affections mêmes les plus graves. Nous avons remarqué, sur plus de deux cents cas dont le volume que nous avons sous les yeux contient le récit, une centaine de guérisons, qui ont été obtenues par le moyen d'un seul médicament pour chaque maladie. Pourtant il s'agissait d'apoplexie, d'affections cérébrales, de monomanie, de surdité, d'ophtalmie, de polype, d'odontalgie, d'angine, de choléra, de gastrite, de dissenterie, de maladies vénériennes, de coqueluche, de scarlatine, de gale, etc., etc. Or, ces guérisons sont toutes attestées par les personnes elles mêmes qui ont été délivrées de ces maux.

L'aperçu que nous donnons de l'ouvrage de notre compatriote le docteur Malaise, suffira sans doute pour en faire sentir toute l'importance. Il est digne sous tous les rapports de fixer l'attention des hommes de l'art aussi bien que des gens du monde. Les tableaux des maladies y sont bien indiqués, et dans les remarques, autant que dans l'exposé de la marche des altérations morbides suivies avec la plus grande attention, l'auteur a su débarrasser son style des mots qui entravent souvent ces sortes de lectures. Aussi le praticien, encore étranger à l'homœopathie, pourra y puiser d'utiles exemples pour le guider dans la recherche des maladies et des médicaments qui leur conviennent, tandis que l'homme du monde, le père de famille, sera à même de se rendre compte avec ce livre des phénomènes morbides qui se déclarent sur les êtres qui lui appartiennent, et de la manière d'agir des traitements tentés par les hommes habiles auxquels il aura confié le soin des santés qui l'intéressent le plus. X.

Le 1^{er} bataillon du 3^{me} chasseurs à pied, est arrivé aujourd'hui en ville, ainsi que la 14^{me} batterie montée, comme nous l'avions annoncé. Ces troupes sont entrées directement dans leurs casernes.

Un fort détachement venant du camp de Beverloo est venu rejoindre le 3^{me} bataillon du 1^{er} de ligne.

Nous apprenons qu'en ce moment on restaure les écuries du palais pour y placer les chevaux du roi.

— Nous recevons d'Echternach la nouvelle d'un conflit qui a eu lieu entre quelques habitants de cette ville sur le territoire prussien et avec des agents prussiens. On nous promet des détails que nous publierons. (J. d'Arton.)

— Le *Courrier Belge* annonce que plusieurs pharmaciens de Bruxelles, ont formé le projet d'une société anonyme, qui se passera de l'autorisation du ministère.

Cette société fournira tous les remèdes conformes aux recettes des médecins à cinquante pour cent moins cher que les autres pharmaciens; elle entreprendra, par abonnements annuels, la fourniture des remèdes aux familles, au prix modique de 25 francs par an.

— Un voyageur qui revient d'Anvers, nous rend compte de l'effet incroyable que produit le passage des convois en sens inverse, sur la double voie de Malines à Duffel. C'est la rapidité d'une fusée. Impossible de distinguer les voitures et les personnes. Le tout ne présente qu'une masse confuse de têtes et de couleurs. (Observateur.)

— On écrit de Naples, le 22 juillet : Les dernières nouvelles de Palerme, relativement au choléra, deviennent plus rassurantes, il ne meurt plus, depuis le 20, qu'une centaine de personnes par jour; la ville était parfaitement tranquille. On embarque encore des troupes pour la Sicile, et déjà l'on peut évaluer le nombre des troupes concentrées au delà du Pharo à 9 ou 10 mille hommes. Le roi est parti d'abord pour Reggio. Un voile obscur et impénétrable couvre toujours la vérité de ce qui se passe dans la partie orientale de Sicile, à Messine et aux environs, et perçonne ne sait ce que le gouvernement en a vu. (Gazette d'Augsbourg.)

Le *Belge* du 4 août, contient ce qui suit :

« Le *Politique* a démenti assez singulièrement une nouvelle que nous avons empruntée à l'*Eclaircur de Namur*, du 13 juillet. Cette dernière feuille disait que le chiffre des ophthalmiques à l'hôpital de Liège était actuellement de 200. Le *Politique* répond qu'il n'était au 1^{er} juillet que de 120 et au 28 de 80. Pure escobaderie. Renseignés à la même source que l'*Eclaircur*, nous affirmons pour notre compte que 200 ophthalmiques se sont trouvés à l'hôpital militaire de Liège, un jour quelconque du 1^{er} au 13 juillet.

• Nous n'admettons sur ce chapitre d'autre démenti que du directeur lui-même qui ne démentira pas la nouvelle telle que nous la formulons. On sait que les renseignements de la presse sur le chapitre du service de santé sont très rarement erronés. Ils sont plus positifs que jamais en cette occasion.

• Les journaux de Liège auront-ils la bonne foi de reproduire notre contre-démenti ?

Cet article, écrit dans un style que nous ne qualifierions pas, et qui contient quatre fois le mot *démenti*, a été accueilli avec empressement par le journal *l'Espoir*. Il était facile à notre charitable confrère, de s'assurer, avant de reproduire l'assertion du *Belge*, qui avait raison de nous ou de l'*Eclaircur de Namur*; le silence gardé par celui-ci était même une présomption en notre faveur. Nous avons donc recueilli de nouveaux renseignements sur ce sujet; ils sont authentiques, et nous en tenons les preuves à la disposition de MM. de l'*Espoir*, qui pourront en certifier les rédacteurs du *Belge*; nous affirmons qu'un jour quelconque du 1^{er} au 13 juillet, pour nous servir des expressions de ce dernier journal, il ne s'est point trouvé à l'hôpital militaire de St. Laurent, 200 ophthalmiques, qu'il ne s'y en est même pas trouvé 150; et cela non-seulement pendant la première quinzaine de juillet, mais même pendant tout le mois. Voilà ce que nous affirmons, et ce que nous sommes à même de prouver à tous ceux

qui voudrons passer à notre bureau. Que signifient, après cela, ces phrases du Belge; on sait que les renseignements de la presse sur le chapitre du service de santé sont très-rarement erronés; ils sont plus positifs que jamais dans cette occasion ?

CONSEIL COMMUNAL. Séance du 5 août.

Absents : MM. Closset, Lefebvre, Brixhe, Hennequin, Forgeur, Constant, Capitaine, Neujean, Tombour et Wasseige.

Le conseil admet le cautionnement du sieur Dufoin, contrôleur du Mont de Piété.

M. Jamme donne lecture d'une demande de M. l'inspecteur de l'université tendante à faire construire une serre mobile pour contenir les plantes qui viennent d'arriver en grand nombre; elle pourra être transportée dans le nouveau jardin botanique. Le devis est de 6090 frs.

L'urgence est déclarée, et le conseil décide que les travaux auront lieu à forfait. (10 voix contre 6.)

On renvoie à l'examen de la commission des travaux publics l'avis à donner sur le projet d'une prison neuve.

M. Lambinon fait, au nom des commissions du budget et des travaux publics, un rapport sur les observations de la députation du conseil provincial relativement au projet de l'emprunt de 2,000,000 frs.

Parmi les modifications réclamées se trouve la demande de voter une somme pour l'élargissement de la rue sous la Tour, amélioration qui doit être faite de moitié avec le gouvernement.

Les autres observations sont toutes relatives à des objets de détail, et admises par le conseil communal.

Sur le rapport de M. Lambinon, le conseil vote en faveur de la fabrique de Ste. Walburge la somme de 462 frs.

D'après la proposition de M. Piercot, le conseil nomme deux de ses membres choisis dans chacun des quartiers, lesquels seront adjoints au collège, pour faire partie de la commission des logements militaires.

Voici les nominations :

- Pour le Sud, MM. Koeler et Forgeur. Pour le Nord, MM. Tilman et Lefebvre. Pour l'Est, MM. Chefnux et Coq. Pour l'Ouest, MM. Delechy et Wasseige.

M. Despa donne lecture d'un avis dans lequel M. l'architecte de la ville déclare que le supplément de 4168 fr. 93 c. demandé par la fabrique de St. Antoine est indispensable, et que les travaux doivent avoir lieu simultanément avant l'hiver.

Les conclusions ne tendent toutefois qu'à la mise en adjudication des travaux simultanés sans désignation de chiffres. Elles sont mises aux voix et adoptées.

M. Dethier donne lecture des délibérations par lesquelles la commission des hospices accorde au sieur Sauvage une pension d'attente et statue qu'elle ne la lui accordera plus à partir de 1838.

Une longue discussion s'engage. On met aux voix un amendement de M. Piercot qui tend à ce que la question soit examinée l'an prochain, et on la rejette.

Enfin on admet un vœu qui a pour objet de considérer le traitement d'attente de M. Sauvage comme un droit acquis.

Sur la proposition de M. Lambinon, le conseil donne un avis favorable sur un échange de terrains entre la commission des hospices et la société carbonnière de Sclessin.

On renvoie à la commission du contentieux la demande de M. V. Kinet tendante à ce que son fils, sourd-muet, soit admis gratuitement à l'institut, afin d'examiner quelle est l'étendue des obligations que la loi communale impose à la ville sous ce rapport.

2°. A la commission des travaux publics les observations faites par la députation du conseil provincial sur l'alignement que propose le conseil communal pour la maison à l'angle des rues Hocheporte et Agimont.

Le conseil approuve la délibération des hospices tendante à renoncer à une action contre le domaine et autorise la dépense.

JURY D'EXAMEN.

Extrait de la partie officielle du Moniteur du 5 août. Hier, 4 août, le directeur des affaires qui concernent l'instruction publique, les sciences et les arts, a procédé au tirage au sort prescrit par les art. 5 et 6 de l'arrêté royal du 9 février 1836, pour la répartition en série des aspirants à examiner par le jury, pendant la 2e. session de la présente année.

Le nombre des aspirants est de 421, divisés ainsi qu'il suit : Philosophie et lettres, épreuve préparatoire pour la candidature en sciences, 53 élèves; en lettres, 55; doctorat, 4. — Sciences naturelles, candidature 13, doctorat 4. — Droit, candidature 37, doctorat 39. — Médecine, candidature 52, doctorat 4er examen, 71. — Chirurgie, doctorat 19; accouchemens, doctorat 19.

Voici les noms des aspirants qui appartiennent aux provinces de Liège, de Namur et de Limbourg.

PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Epreuve préparatoire à l'examen de candidat en sciences. 1re. Série. — A examiner pendant la 1re semaine de la session, du 17 au 19 août inclus. Deléage, Antoine, de Cereche-Houseux, (Liège), Vleugels, de Galoppe (Limbourg). L'examen par écrit de ces aspirants est fixé au jeudi 17 août.

2e. Série. — A examiner pendant la 2e. semaine de la session. Maquinal, de Liège. — Verner, A. J., de Beauraing, (Namur). — Mons, M. J., d'Angion (Namur). — Streiman, S. J., de Hologne aux Pierres, (Liège). — Snoech, A., de Charneux, (Liège). — Schreinemaker, S., de Maestricht. — Frère, de Marceffe, (Liège).

3e. Série. — A examiner pendant la 3e. semaine de la session. Dresse, J. H., de Sclessin. — Woot-Detrixhe, de Basse-Oha, (Liège). — Renssonnet, P. L. d'Olme, (Liège).

GRADE DE CANDIDAT EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

1re. Série. — A examiner pendant la 3e. semaine de la session. Khalilair, N. J., de Battice (Liège). — Warzée, E., de Liège. — Loomans, de Lanaken (Limbourg). — Meunier, G. J., de Mettet (Namur). — Spaes, A., de Hamont (Limbourg).

2e. Série. — A examiner pendant la 4e. semaine de la session. Bostret, L., de Ciney (Namur). — Grandjean, M., de Liège.

GRADE DE DOCTEUR. A examiner pendant la 5e. semaine de la session. Vanbeneden, P., de Maestricht. — Lenaers, P. J., d'Abel (Liège). — Labeye, F., de Maestricht. — Trois Fontaines, A. J., de Saive (Liège). SCIENCES.

GRADE DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES. 2e. Série. — A examiner pendant la 2e. semaine de la session. Vleugels, P. J., de Galoppe. — Deléage, A., de Cereche-Houseux. GRADE DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES. Lamotte, H. A., de Namur.

DROIT.

Grade de candidat. 1re. série. — A examiner pendant la première semaine de la session du 17 au 19 août : Duvivier, de Huy. — Clavreau, A., de Namur. 2me. série. — A examiner pendant la deuxième semaine de la session : Everards, J., d'Ernage (Namur). — Vanham, G., de St. Trond (Limbourg). — Berleur, A., de Liège. — Lecocq, H. L., de Namur.

Grade de docteur. 2me. série. — A examiner pendant la 2me. semaine de la session : Gulikers, P., de Maestricht. — Henkart, E. C., de Liège. — Putzeys, Edouard. 3me. série. — A examiner pendant la 3me. semaine : Moreau, A. J., de Wasseige (Liège).

MÉDECINE.

Grade de candidat. Faverly, Jules, de Florennes (Namur). L'examen est fixé au jeudi 17 août courant. 2me. série. — A examiner pendant la 2me. semaine : Truyens, Jean, de Coursel (Limbourg). — Remy, Pre. François, de Liereux (Liège). — Smets, Arsène, de Lummen (Limbourg). — Derotte, B. J., d'Ortho (Limbourg). — Haenen, Egide, de Maestricht. — Mas-sart, Jean, de Jupille (Liège).

3e. série. — A examiner pendant la 3e. semaine. Daenen, L., de Maestricht. — Rouma, G., de Spa. 4e. série. — A examiner pendant la 4e. semaine. Henriette, Eugène, de Champion (Namur). — Gavage, François, de Liège. — Borlée, Jos. Aug., de Huy. — Lekeux, Louis, de Ligny, (Namur). — Borguet, Nic. Jos. Louis, de Liège.

MÉDECINE.

Grade de docteur. — 1er examen. 1re. série. — A examiner pendant la 1re. semaine de la session, du 17 au 19 août : Adam, P. I., de Thines, (Liège). — Martin, L. H., de Lanefte, (Namur). — Podor, F. J., d'Ambresin, (Liège). — Bastings, Alexandre, de Maestricht. — Bequin, Félix Jos., de Ville-en-Hesbaie (Liège).

2e. série. — A examiner pendant la 2e. semaine : Tombeur, Hyac. Jos., de Lens-St-Servais, (Liège). — Vandeloop, d'Ottersum, Limbourg. — Detienne, Ch., de Liège. — Ernolet, L., de Charneux, (Liège). — Picard, Nic. Jos., de Tignée, (Liège). — Tombeur, Louis, de Waleffe St-Pierre, (Liège). — Putzeys, Isidore, — Loyens, Eugène, de Liège. — Leurquin, F. C., de Lens-St-Servais (Liège). — Lelarge, F. J. E., de Liège. — Coelmont, G. G., d'Aelst (Limbourg).

3e. Série. — A examiner pendant la 3e. semaine. Lezaak, J., de Spa. — Fabry, M. L., de Limont (Liège). — Delvigne, G. P. C. de Wechmal (Limbourg). — Stevens, J. F., de Rumpadorp (Liège). — Dejardin, C., de Liège. — Bossier, H., de Venloo. — Sanson, G. S. M., de Weert (Limbourg). — Lintormans, M. H., de St. Trond. — Stappers, L. D., de Hasselt. — Festraerts, S. H. A., d'Oreye. — Brugmans, P. A., de Liège. — Leen, J. H., de Peer (Limbourg).

GRADE DE DOCTEUR. — 2e. EXAMEN.

1re. Série. — A examiner pendant la 4e. sem. sine. Charpentier, M. J., de Herve. — Cuvelier, R. E., de Cortesseim, (Limbourg). — Sweron, G. J., de Evert, (Limbourg). — Adan, de Thine, (Liège). — Beckmann, F. S., de Ruremonde. — Martin, L. H., de Lanefte (Namur). — Halleux, J. J., d'Eaneux. — Canoy, J. E. H., de Venloo. — Vandermaesen, H., de Liège. — Morand, de Dinant. — Detienne, S. C., de Liège. — Podor, F. J., d'Ambresin (Liège).

2e. Série. — A examiner pendant la 5e. semaine. Bequin, F. J., de Ville en Hesbaie. — Sauten, G. J., de Sombreffe, (Namur). — Ernolet, L., de Charneux (Liège). — Robert, J. N. J., de Burdine (Liège). — Bastings, A., de Maestricht. — Tombeur, H. J., de Lens St. Servais. — Vandeloop, J. P. H., d'Ottersum, (Limbourg). — Dejardin, L., de Liège. — Tielens, J. L., d'Exel (Limbourg). — Picard, N. J., de Tignée (Liège).

Doctorat en chirurgie.

Beckman, F. S., de Ruremonde. — Charpentier, M. J., de Herve. — Geilekerken, J. W., de Hulsberg (Limbourg). — Adan, P. I., de Thine (Liège). — Cuvelier, R. E., de Cortesseim (Limbourg). — Tart, J. A., de Liège. — Martin, L. H., de Lanefte (Namur).

Doctorat en accouchement.

Adan, P. I., de Thines. — Cuvelier, R. E., de Cortesseim. — Beckman, F. S., de Cortesseim. — Martin, L. H., de Lanefte. — Charpentier, M. J., de Herve. — Tart, J. A., de Liège. — Sweron, G. J., de Weert. — Geilekerken, J. W., de Hulsberg (Limbourg).

Les jours et heures auxquels ont lieu les examens, tant par écrit qu'oraux de tous ces aspirants, seront fixés ultérieurement par le jury.

SOCIÉTÉ DES ACTIONS RÉUNIES.

Etat des diverses actions faisant partie de son avoir, au 1er août 1837. (Publié en exécution de l'article 33 des statuts.)

Table with 3 columns: Actions de la banque de Belgique, Nombre d'actions, Valeur nominative. Includes rows for St-Léonard, des Vennes, ch. d'Ougrée, etc.

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de l'état pour le deuxième trimestre de 1837, sera ouvert à son bureau à partir du 10 août courant, et celles à charge de la caisse de retraite pour le même trimestre à partir du 25 du même mois.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 5 AOÛT.

Naissances : 4 garçons, 2 filles. Décès : 1 fille, 1 homme, 1 femme, savoir : D. Falize, âgé de 70 ans, journalier, rue des Récolats, veuf de M. J. Dubois. — M. J. Chevron, âgé de 57 ans, sage-femme, rue des Récolats, veuve de G. Dechamps.

ANNONCES.

On demande une FILLE connaissant son service. S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on dira pour qui c'est.

EN VENTE CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES : CLINIQUE HOMOEOPATHIQUE

A l'usage des médecins et des gens du monde, PAR L. MALAISE, D.M. 1465

ADJUDICATION.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'OREYE informe que le SAMEDI 19 août 1837, à 9 heures du matin, elle METTRA EN ADJUDICATION PUBLIQUE, au rabais par voie de soumissions et ensuite de vive voix à l'extinction des feux, LES TRAVAUX A EXECUTER POUR LA CONSTRUCTION

D'UNE ÉGLISE

EN LA DITE COMMUNE.

Les soumissions devront être cachetées, écrites sur papier timbré et remises une heure avant l'adjudication au secrétaire de la dite administration, où l'adjudication aura lieu, et où l'on peut voir tous les jours de 9 heures du matin à midi, le cahier des charges, devis et plans relatifs à cette construction. 1466

HAUTS-FOURNEAUX

Forges de Couvin, à vendre.

LE 11 AOÛT 1837, AUX DIX HEURES DU MATIN, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à DINANT, province de Namur, IL SERA PROCÉDÉ A LA VENTE ET ADJUDICATION DÉFINITIVE

DES GRANDS ET BEAUX

ÉTABLISSEMENTS DE COUVIN,

Consistant en TROIS GRANDS HAUTS-FOURNEAUX, quatre Forges à plusieurs Feux, un Laminatoire de la plus grande force, une Tréfilerie, aciérie, fonderie, Bocarts, Patouillats avec tous les bâtimens en dépendans, ateliers d'ouvriers, minières de premières qualités, bois, prairies, terres et terrains.

SIX BEAUX ET DES PLUS GRANDS ÉTANGS,

Produisant divers cours d'eau de la plus grande force, PLUSIEURS BELLES ET VASTES MAISONS DE MAITRE,

UN VILLAGE DE VINGT HUIT HABITATIONS D'OUVRIERS avec les terrains et jardins y attenants,

LE TOUT SITUÉ A COUVIN,

ARRONDISSEMENT DE DINANT, PROVINCE DE NAMUR.

Ces grands établissemens sont traversés par la route royale de Philippeville à Rocroy, et seront au premier jour traversés par le chemin de fer de Charleroy à Vireux (France.) 1468

VENTE POUR SORTIR D'INDIVISION.

LE LUNDI 14 AOÛT 1837, à 10 heures du matin, devant M. le JUGE DE PAIX du quartier du Sud de cette ville, n. 607, en son bureau rue Mont St. Martin, IL SERA PROCÉDÉ SANS REMISE ULTÉRIEURE, par le ministère du notaire BOULANGER,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE MAISON, A PORTE COCHÈRE,

SISE A LIÈGE, RUE FOND St. SERVAIS N° 142, Bâtie au goût moderne, ayant Grande Cour et Jardin.

On peut prendre connaissance du cahier de charge et des conditions de la vente au bureau de la Justice de Paix et en l'étude dudit notaire.

La vente en avait été précédemment annoncée pour avoir lieu dans le mois de juillet; mais elle a dû être postposée pour manquement de la procuration d'un subrogé-tuteur, qu'on vient seulement de recevoir. 1451

A VENDRE, A BON COMPTE

UNE BELLE COLONNE en pierre de taille, de 8 pieds de hauteur sur 14 pouces de largeur, avec chapiteaux, un cordon avec MOULURES en pierres de taille, de 20 pieds de longueur.

Une PORTE EN BARREAU ouvrant en quatre parties. S'adresser au commencement de la chaussée St-Gilles n. 543.

VENTE D'UNE BELLE MAISON DE COMMERCE, AVEC UN JARDIN DERRIÈRE, pour en jouir le 24 décembre prochain.

Cette propriété située AU COMMENCEMENT DU FAUBOURG St-MARGUERITE, N° 54 à LIÈGE, consiste en une grande boutique, 4 pièces, cuisines et buanderie au rez-de-chaussée; trois belles caves; six chambres aux étages, dont plusieurs avec cheminée en marbre; grands greniers, cour, pompe, citerne, fournil et un jardin planté de bons arbres, traversé par le ruisseau des moulins, et dans lequel il se trouve un bâtiment avec souterrains, le tout d'une contenance d'environ 32 ares.

VENTE D'UN SUPERBE MOBILIER.

Madame LEMIELLE, née CHANFROID, cessant son PENSIONNAT établi à Liège, faubourg St. Gilles, n. 542, y VENDRA par le ministère du notaire PAQUE,

SON MOBILIER, CONSISTANT EN,

Grande cuisinière en fer battu du poids de 350 livres et tous ustensiles de cuisine et de ménage; 2 Baignoires, DEUX poêles à colonnes, beaucoup d'assiettes et plats en porcelaine et émail, vases et déjeuners en porcelaine dorée, serviettes, Nappes, Rideaux, Courtépoinets, Linges, Lits, Matelas, berceau en junc, Dictionnaire de Trevoux, en 8 vol., guitare, cartes géographiques encadrées, Mappemonde, etc.; 22 bois de lit, Buffets, Commodes, Garderobes, Tables, Chaises, Presse à serviettes, bureaux à pieds et autres; 40 Tabourets empailés et bancs, LE TOUT EN CHÊNE;

Tables à Coulisse, à ouvrage et autres, BON PIANO, S. crétaires, Chaises incrustées et brodées, Consoles, Lavabo, le TOUT EN ACAJOU ET ÉRABLE, Tableau, Pendule à Caillon et sonnerie, Pendules dorées et en albâtre, glaces de France, bois de stores, cordons et sonnettes.

Cette vente, qui se fera au COMPTANT, comprendra d'autres objets dont le détail serait trop long. S'y adresser pour voir le tout, dans la matinée des jours de vente.

Etude de M° Delbouille, NOTAIRE A LIÈGE, RUE SAINTE-CROIX, N. 864.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ ENVIRON 6 BONNIERS DE TERRE,

En deux pièces, situées à LENS ST.-REMY, cultivées par la veuve Royer. S'adresser au notaire DELBOUILLE, rue Ste.-Croix, à Liège, n° 864.

LUNDI 14 août 1837, à 9 heures du matin, en l'étude et par le ministère du notaire DELBOUILLE, rue Ste.-Croix, à Liège,

IL SERA VENDU AUX ENCHÈRES, UNE MAISON.

Située à Liège, faubourg Ste. Marguerite, cotée 217, occupée par Nicolas Gilson.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

MERCREDI 16 août 1837, à 10 heures du matin, M° DELBOUILLE, notaire, procédera en son étude, à la VENTE PUBLIQUE en détail et ensuite en un seul lot,

DE DEUX MAISONS,

Cotées 110 et 111, situées à Liège, rue Large des Tanneurs, Outre Meuse. S'adresser pour avoir communication du cahier des charges et des titres de propriété audit notaire.

ADJUDICATION VOLONTAIRE SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIS.

LUNDI 21 août 1837, aux deux heures de relevée, à la demeure de M. WÉRY, secrétaire communal à Grivegnée, M° DELBOUILLE, notaire, procédera A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE MAISON DE MAÎTRE,

Avec un grand bâtiment récemment construit, destiné à la confection de machines à vapeur, et propre à toute espèce de fabrique, cour et environ 15 ares de jardin; le tout formant un ensemble, situé audit Grivegnée, à la chaussée, lieu dit Près Latour. S'adresser pour tous renseignements audit notaire.

L'ADJUDICATION POUR LE CHEMIN DE FER

A la houillère DES SIX BONNIERS sise à Seraing, n'ayant pu avoir lieu le 4 août, on prévient le public qu'elle est remise et fixée au onze août 1837, à dix heures du matin, au cabinet de ladite houillère, où le cahier des charges se trouve déposé ainsi que chez M. F. de Closset, derrière le Palais, N° 71. L'adjudication aura lieu par voie de soumission cachetée, et au rabais.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

LA DÉPUTATION PERMANENTE DU

CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE.

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837, et l'art. 4 de l'arrêté royal du 22 juin suivant, lequel est conçu en ces termes:

Art. 4. Les publications qui n'étaient que commencées à l'époque de la promulgation de la loi du 2 mai, et auxquels seront renouvelées à tous égards, conformément à l'art. IV, section Ire. de la loi du 21 avril 1810.

Attendu que le sieur Stembert et autres, ont déclaré persister dans la demande en extension de concession de mines de calamine et autres minerais, formée par eux le 21 mars dernier, laquelle demande appartient à la catégorie prévue par l'art. 4 de l'arrêté royal précité;

Arrête: Les publications de ladite demande seront renouvelées à tous égards pendant quatre mois, conformément à la loi du 21 avril 1810;

Les art. 2 et 3 de l'ordonnance du 24 mars dernier, transcrits ci-après, seront de nouveau exécutés et ils restent obligatoires à l'égard des autorités communales chargées d'assurer lesdites publications.

En séance, à Liège, le 28 juillet 1837. Présens: MM. baron Vandensteen, gouvern. présid., Delfosse, Scrooux, Boussemart, Gouvy, Lhoneux et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme: Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE.

DEMANDE EN EXTENSION DE CONCESSION DE MINES DE CALAMINE ET TOUS AUTRES MINERAIS,

GISANS SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE DE 601 HECTARES,

DÉPENDANS DES COMMUNES DE BAELEN, WELKENRAEDT ET HENRI-CHAPELLE.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 21 mars 1837, sous le n° 1542 du répertoire particulier, les concessionnaires de la mine de calamine de Membach, ont formé une demande en extension de concession de mines de calamine et tous autres minerais, gisans sous des terrains d'une étendue superficielle de 601 hectares, dépendans des communes de Baelen, Welkenraedt et Henri-Chapelle, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit:

Au Nord-Ouest, partant de la section du chemin de Haest à Baelen, avec le chemin de Dolhain à Membach, près la maison dite Blanc-Beaudet, se dirigeant dudit point d'intersection, par une ligne droite, longue d'environ 1980 mètres, sur le moulin de M. Sühs, où par le ruisseau de Dolhain et occupé par le sieur Bekkers; poursuivant de l'angle Est de ce moulin, par une autre ligne droite de 2645 mètres environ, jusqu'au pont de Muschemme; suivant ensuite la limite Ouest du chemin de Rave, sur un prolongement le long des sinuosités de ladite route, de 1515 environ, à travers les communes de Baelen et de Welkenraedt, jusqu'au point de la section de ce chemin avec celui de Wilcourt.

Au Nord, du point extrême à l'Ouest de la section desdits chemins, en continuant celui de Wilcourt et longeant sa limite Nord vers la commune de Henri-Chapelle, jusqu'à la ferme de Wilcourt; de l'angle Sud-Est de cette ferme, poursuivant par une ligne droite, longue d'environ 1145 mètres, aboutissant à l'angle Est de la maison dite l'Alouette, commune de Welkenraedt.

A l'Est, du susdit point de l'Alouette, partant en ligne droite sur un prolongement de 660 mètres environ, atteignant l'angle Est de la maison occupée par le sieur Ulrich Christiane Rademaeker, sur la commune de Welkenraedt, longeant ensuite le côté oriental du chemin de Baelen à Henri-Chapelle, sur une distance d'environ 2560 mètres, en suivant les sinuosités dudit chemin jusqu'à l'angle Nord du cimetière de l'église de Baelen; de là, longeant les limites occidentales de ce cimetière, cotoyant la rive Est du grand chemin de Baelen à Membach, jusqu'à l'angle Ouest de l'église de ce dernier village, sur une longueur développée d'environ 2240 mètres.

Au Sud, enfin partant de l'est angle Ouest de l'église de Membach, suivant le côté Nord du chemin de Membach à Dolhain, ledit chemin faisant la limite de la concession des demandeurs, jusqu'à sa section avec le chemin de Haest;

près du Blanc-Beaudet, point de départ, sur une longueur d'environ 1400 mètres. Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface, une indemnité annuelle de 25 centimes par hectare.

LA DÉPUTATION PERMANENTE DU

CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1810, Arrête:

1° Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège, Verviers et Limbourg et des communes rurales de Baelen, Henri-Chapelle et Welkenraedt, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en extension de concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence, seront admises devant nous, jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédésignés. En séance à Liège, le 24 mars 1837.

Présens: MM. baron Vandensteen, gouverneur, président, Delfosse, Scrooux, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhoneux et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme: Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE.

BOURSES.

Table with 3 columns: Paris, 5 AOUT; Esp. D. diff. s. int.; D. pass. s. int.; Belgiq. Empr. 1832; Banque de Belg.

Table with 3 columns: Londres, 4 AOUT; Espagne, Cortès; Différées; Passives; Russie; Brésil. Emp. 1834.

Table with 3 columns: Amsterdam, 5 AOUT; Inscr. au gr. livre; Certif. à Amst.; Pologne. L. fl. 500f.; Lots de Bd. 50 f.; Espagne. E. Ard.; Dito grd.; Dette différ. anc.; nouv.; passiv.; Autriche. Métal. 5.

Table with 3 columns: Anvers, 5 AOUT; ANVERS. Det. activ.; Det. différ.; Emp. de 48 mill.; HOLL. Dette active; Rente remboursab.; Autriche. Métal.; Lots de fl. 400.; de fl. 250.; de fl. 500.; Pologne. Lots fl. 300.; fl. 500.; BRÉSIL. E. à L. 1834; ESPAG. Empr. 1834; D. diff. 1834; Dit. p. 1834; Dette diff.

Table with 3 columns: ANVERS. Cert. Falc.; STAT-RO. Lev. 1832; An. 1834; CHANGES; Amst. c. jours; Rotterd. Idem; Paris. Idem; 2 mois; Lond. p. Estr. c. j.; Ham. p. 40 HB. c. j.; 2 mois; Bruxelles et Gand.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 5 AOUT 1837. L'actif Espagnol a été faible à notre bourse de ce jour par suite de 5/8 0/0 de baisse à Paris. Ardoin ouvert 20 5/8 1/2 3/8 et resté 20 1/2 argent jusqu'au 7 courant. Primes à un mois 21 1/2 0/0 dont 1 0/0 et argent.

On a fait peu d'affaires.

Table with 3 columns: LLOYD BRUXELLOIS, 6 AOUT, (2 heures du soir); BELGE de 24 mill.; Empr. de 30 mill.; ESPAGNE. Ardoin; fin courant; Prime à 1 m.; Passiv.; Différée.

Table with 3 columns: ACTIONS; Act. Soc. de Com.; Entr. industr.; Banq. de Belg.; Samb. et Oise; Haut-Fourn.; Flenu.; Banq. fonce.; Hornu et W.; Scllesin.; C. Lev. du Fl.

Table with 3 columns: Act. Ougée.; S. Longcham; Chemin de fer; S. de Venne.; Bât. v. Any.; St. Léonard.; Chatelineau.; S. Verrieres.; Ciz de lézine.; Raffinerie.; V. Clanchero.; H.-F. L'Espé.; Brasserier.; Librairie H.; Typographie.; Tapis.; F. de l'Oug.; Mutualité.; Suc. et distil.; S. de Bruges.

VIENNE, LE 28 JUILLET. Métalliques, 405 5/16; Actions de la Banque, 1368 1/2.

PORT D'ANVERS. ARRIVAGES DU 4 ET 5 AOUT. Le brick anglais Hope, y. de Rio Janeiro, ch. de 3686 balles café, un sac sucre. Le brick anglais Active, y. de St-Domingue, ch. de 2700 balles café, 81 balles coton et 35 blocs bois d'acajou.

Imprimerie de J.-Bte. NOSSERT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.